
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-449 du 27 juillet 2016

accordant la nationalité béninoise à
Monsieur Kangnikoé ADAMA.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant Code de la Nationalité Dahoméenne;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 Mars 2016 ;
- Vu le décret n°272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du Code de la Nationalité Dahoméenne ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu la requête en date à Cotonou du 17 février 2012 de Monsieur Kangnikoé ADAMA et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 juillet 2016,

DECRETE:

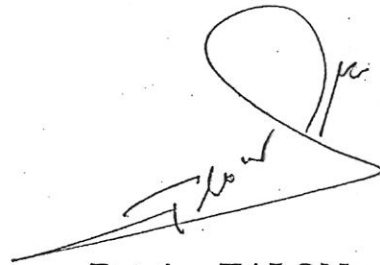
Article 1^{er}: La nationalité béninoise est accordée à Monsieur Kangnikoé ADAMA né le 08 juillet 1983 à Anfoin (TOGO), de ADAMA Ekoué et de AHADJI Sogbanhoé.

Article 2: Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret.

Article 3: Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au journal officiel de la République du Bénin.

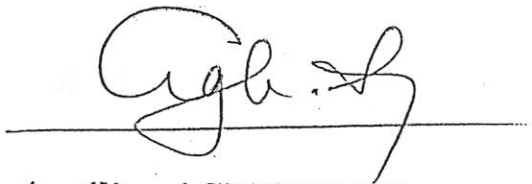
Fait à Cotonou, le 27 juillet 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



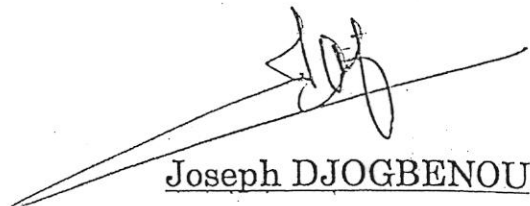
Patrice TALON.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Aurélien AGBENONCI.-

le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 2 MJL 2 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 JORB 1.-